



Séance du Conseil municipal du 8 mars 2021

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

« Crédit de CHF 70'000 destiné au remplacement des buts de football du CSV et du stade municipal »

Vu le message joint à la présente, version définitive validée par le Conseil administratif de la Ville de Versoix, au cours de sa séance du 3 février 2021, qui décrit dans les détails les travaux qui seront effectués au moyen de ce crédit,

vu le rapport de la commission Culture, sports et manifestations du 25 février 2021,

vu le rapport de la commission Finances, administration et économie du 4 mars 2021,

conformément à l'art.30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

par X oui, X non et X abstentions

1. De remplacer des buts de football du CSV et du stade municipal.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 70'000.- destiné au remplacement des buts de football du CSV et du stade municipal.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 70'000.- au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation des biens, estimée à 2021.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 70'000.-.